

TOKYO FREAKS

SAMEDI 17 FEVRIER 2001

■ **Site :**

École Jules Vernes
Place de l'Enfance, 92290 Châtenay-Malabry

■ **Accès :**

Bus 194 : Départ Porte d'Orléans, arrêt Dr Le Savoureux
RER B : Robinson, puis Bus 194, arrêt Dr Le Savoureux

■ **Date :**

Samedi 17 Février 2001

■ **Horaires d'ouverture :**

De 14h00 à 00h00

■ **Entrée :**

25 F par personne
Tarif réduit : 20 F

■ **Installation des stands :**

Samedi 17 Février 2001 de 13h à 14h

■ **Ouverture au public :**

Samedi 17 Février 2001, à 14h00

■ **Clôture :**

Samedi 17 Février 2001, à 00h00

■ **Démontage des stands :**

Samedi 17 Février, à partir de 22h00 (jusqu'à 1h00)

■ **Renseignements et inscriptions :**

Tokyo Freaks c/o Shibuya.109
17 rue du Cap 94000 Créteil, France
Tél. : 0 661 498 798
<http://www.tokyofreaks.fr.st/>
tokyofreaks@shibuya-109.com

■ **Organisation :**

Shibuya.109
16 rue Vandrezanne, 75013 Paris, France
<http://www.shibuya-109.com/>

■ **Directeur :**

M. PAVIUS Jonathan
0 622 105 453
j.pavius@shibuya-109.com

■ **Commercial :**

M. NOURRISSON Guillaume
0 661 498 798
g.nourrisson@shibuya-109.com

TOKYO FREAKS
First Movement

En partenariat
avec :



Promotion de la convention :

Si vous souhaitez promouvoir *Tokyo Freaks*, vous trouverez sur notre site internet (www.tokyofreaks.fr.st) tous les outils pour communiquer sur l'événement :

- affiche format A4 ;
- bannière de lien ;
- prospectus N&B A5 ;
- informations diverses.

Si vous souhaitez plus de renseignements, veuillez contacter le
0 661 498 798
ou écrire à
tokyofreaks@shibuya-109.com

G. NOURRISSON

Organisé par :



TOKYO FREAKS

SAMEDI 17 FEVRIER 2001

BON DE COMMANDE

Raison sociale :
Forme juridique * :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Téléphone : Fax :
Site internet : E-Mail :

(* : S.A., S.A.R.L., association, fanzine à but non lucratif, ... etc.)

Emplacements			
Désignation	P.U.	Qté	Total
Emplacement Comprenant : 1 table, 3 chaises, 3 badges.	gratuit	1	0,00
Badge supplémentaire	30,00		
Prestations diverses			
Pass tarif réduit (20 F au lieu de 25 F)	0,00		0,00
TOTAL T.T.C.			

Paiement uniquement en chèque français à l'ordre de SHIBUYA.109

Je soussigné(e), reconnait avoir pris connaissance du règlement général de Tokyo Freaks, à le respecter et à le faire respecter, sans conditions, par les autres intervenants du stand dont je suis responsable.

Fait à, le/...../2001

Signature et/ou Cachet Commercial

Merci de joindre à votre commande (et chèque s'il y a lieu) un chèque de caution de 300,00 F, à l'ordre de SHIBUYA.109, pour la validation de votre dossier.

Ce chèque vous sera rendu le jour de la convention lors de la prise de possession de votre emplacement. Dans le cas où vous ne pourriez tenir votre stand, le chèque serait encaissé en guise de dédommagement.

TOKYO FREAKS

SAMEDI 17 FEVRIER 2001

BADGES EXPOSANTS :

Responsable du stand

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : E-mail :@.....

Fonction sur le stand :

Badge 2

Nom : Prénom :

Fonction sur le stand :

Badge 3

Nom : Prénom :

Fonction sur le stand :

Badge 4 : 30,00 F

Nom : Prénom :

Fonction sur le stand :

Badge 5 : 30,00 F

Nom : Prénom :

Fonction sur le stand :

Badge 6 : 30,00 F

Nom : Prénom :

Fonction sur le stand :

Les demandes de badges devront être accompagnées des photos d'identités des exposants, avec le nom de la personne notée au dos.
Toute demande incomplète ne sera pas prise en compte.

REGLEMENT GENERAL
TOKYO FREAKS 1st Movement

1°) La participation à **Tokyo Freaks** est subordonnée à l'acceptation sans conditions ni réserves du présent règlement ainsi qu'à celui de la Fédération des foires et salons de France, agréé par le ministère du Commerce et de l'Artisanat.

2°) La première édition de **Tokyo Freaks** se tiendra le samedi 17 février 2001 à l'École Jules Vernes, Place de l'Enfance, 92290 Châtenay-Malabry, France.

3°) Cet événement est organisé par l'association régie par la loi et le décret de 1901, Shibuya.109, située 16 rue Vandrezanne 75013 Paris, France. Selon les lois en vigueur l'y autorisant.

4°) Les horaires d'ouverture au public sont de 14h00 à 00h00 le samedi.

5°) Si l'événement n'avait pas lieu, dans un cas de force majeure, l'association Shibuya.109 ne pourrait être tenue pour responsable.

Les exposants s'engagent à ne demander aucune indemnité si cela venait à se produire.

6°) Les demandes d'accréditation d'un stand doivent être adressées à Shibuya.109 Service Événementiels, 17 rue du Cap 94000 Créteil, France ; accompagnées de leur règlement équivalent au total commandé.

7°) Shibuya.109 se réserve le droit de refuser l'accréditation d'un stand, sans justification aucune. Toute commande ne sera prise en compte que dans la mesure des emplacements disponibles.

La date limite de commande d'un emplacement à **Tokyo Freaks** est fixée au 1er février 2001 dernier délais, cachet de La Poste faisant foi. Passé cette date, Shibuya.109 ne se verra pas dans l'obligation de donner de réponse au courrier envoyé.

8°) Les exposants devront obligatoirement respecter les dimensions et l'emplacement du (des) stand(s) qui leur seront alloués

9°) Nul ne sera admis dans les locaux de l'École Jules Vernes, le 17 février 2001, sans présenter un titre valable et émis par Shibuya.109 ou par le Groupe Shibuya.

10°) Il est interdit aux exposants de placer tout appareil sonore (radio, poste de musique, ordinateur, télévision, etc...) sur leur stand, sans avoir reçu l'aval écrit de Shibuya.109, et sans être conforme aux normes de la visite de contrôle.

Les nuisances sonores seront sévèrement sanctionnées.

11°) Tout dégât ou détérioration du matériel fournis par Shibuya.109, sera à la charge de l'exposant.

12°) Les exposants ne sont pas autorisés à « fermer » leur stand durant les heures ouvrables de **Tokyo Freaks**. Une exception sera toutefois possible, à partir de 22 h, pour les exposants empruntant les transports en communs.

13°) Tous les stands devront être complètement aménagés et les articles mis en place, au plus tard, pour le samedi 17 février 2001, 14 h.

14°) Tous les stands devront être déménagés et l'emplacement nettoyé pour le dimanche 18 février 2001, 1h30. De l'aide pourra être apportée aux exposants les plus chargés, sur demande et selon le personnel qui sera disponible.

15°) L'obtention d'un badge d'accès exposant est soumis par les articles suivants :

a) Pour les exposants professionnels (reconnus entreprises : S.A., S.A.R.L., ou autre), 3 badges seront fournis avec la réservation de l'emplacement. Il est toutefois possible d'acheter d'autres badges (6 maximum par stand), au tarif de 30 F l'unité.

b) Pour les exposants associatifs ou éditant une publication amateur (fanzine) à but non lucratif, 3 badges seront fournis avec la réservation de l'emplacement. Il est toutefois possible d'acheter d'autres badges (6 maximum par stand), au tarif de 30 F l'unité.

Les demandes de badges doivent être accompagnées des nom, prénom, fonction sur le stand et photo des titulaires, et envoyés avec la demande d'accréditation (ou bon de commande).

16°) Les associations et publications amateur à but non lucratif, sont exceptionnellement autorisées à vendre d'autres articles que leurs productions.

17°) Les badges et le programme définitif de la soirée, sera à retirer sur place le jour même. Sauf changement de dernière minute qui sera rapidement communiqué.

18°) Shibuya.109 ne pourra être tenue pour responsable des vols ou détériorations causés sur des effets personnels, produits et matériel exposés, etc... durant les heures ouvrables de **Tokyo Freaks**.

19°) Les exposants et les visiteurs ne pourront s'opposer à ce qu'il soit pris des vues d'ensemble de la soirée, ni à la diffusion, sans limitation, de ces vues.

20°) Les organisateurs se réservent le droit d'expulser toute personne dont le comportement justifierait, selon eux, une telle action, sans qu'un quelconque remboursement ne puisse être accordé.

21°) Il est interdit de boire ou de manger dans l'enceinte des locaux de l'École Jules Vernes, hormis dans les endroits prévus à cet effet.

22°) Dans le cadre de la loi contre le tabagisme, il est formellement interdit de fumer dans l'ensemble des locaux de l'École Jules Vernes.

Tout manquement aux clauses de ce règlement, sera sévèrement sanctionné.

Les organisateurs de Tokyo Freaks,
L'association Shibuya.109,
L'association Reizoko Productions

*Signature du responsable, précédé de la mention « lu et approuvé »
(à renvoyer avec le bon de commande et l'accréditation des badges)*